

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-156

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2022

Sommaire

Inspection d'académie du Loiret / Secrétariat général

45-2022-06-09-00002 - Arrêté membres commissions d'appel 6ème 5ème 4ème (2 pages)	Page 3
45-2022-06-01-00044 - Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n1 (2 pages)	Page 6
45-2022-06-01-00045 - Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n2 (2 pages)	Page 9
45-2022-06-01-00046 - Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n3 (2 pages)	Page 12
45-2022-06-01-00047 - Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n4 (2 pages)	Page 15
45-2022-06-01-00048 - GIEN arrêté membres commissions d'appel 3ème (2 pages)	Page 18
45-2022-06-01-00049 - MONTARGIS arrêté membres commissions d'appel 3ème (2 pages)	Page 21
45-2022-06-01-00050 - ORLEANS BEAUGENCY arrêté membres commissions d'appel 3ème (2 pages)	Page 24
45-2022-06-01-00051 - ORLEANS INGRE PITHIVIERS arrêté membres commissions d'appel 3ème (2 pages)	Page 27
45-2022-06-01-00052 - ORLEANS ST JEAN DE BRAYE arrêté membres commissions d'appel 3ème (2 pages)	Page 30

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-09-00002

Arrêté membres commissions d'appel 6ème
5ème 4ème

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la commission d'appel de fin de sixième,
cinquième et quatrième est la suivante :

Membres de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme CHASSIGNEUX, Principale du collège
Alain Fournier d'Orléans

Mme DORION, Principale du collège Pierre de Coubertin de Saint Jean de Braye

M. BOIS, Principal-adjoint du collège Charles Rivière d'Olivet

Mme BLANC, Conseillère Principale d'Education du collège Alain Fournier
d'Orléans

Mme PETE, Directrice du CIO de Pithiviers

Mme HOARAU, professeure de français du collège Jean Rostand d'Orléans

Mme CIVRAY, professeure de mathématiques du collège L'Orbellière de Olivet

Mme GIRAUDEAUX, professeure d'histoire-géographie du collège Jean Pelletier
d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme POMMIER, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 9 juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 9 juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00044

Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n1

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale
et technologique et de fin de première générale est la suivante (sous-commission
n°1) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. ROGER, Proviseur du lycée Duhamel du
Monceau de Pithiviers

Mme LOUREIRO, Provisseur-Adjointe du lycée Voltaire d'Orléans

M. DUFOUR, Provisseur-adjoint du lycée En Forêt de Montargis

M. HAQUIN, Conseiller Principal d'Education du lycée Jean de la Taille de
Pithiviers

M. JAPPE, Psy-En CIO d'Orléans

Mme BEAUSSART, Professeure de langue du lycée Jean Zay d'Orléans

Mme TOUCHARD, Professeure d'économie du lycée Benjamin Franklin d'Orléans

Mme SILVA, Professeure de français du lycée Voltaire d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme JAHAN, assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1^{er} juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Générale de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022
L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret
Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00045

Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n2

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale
et technologique et de fin de première générale et technologique est la
suivante (**Sous-commission N°2**) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante de l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. MONTILLON, Proviseur du lycée Maurice
Genevoix d'Ingré

M. BARETJE, Proviseur du lycée Voltaire d'Orléans

Mme MOUTAUX, Proviseure du lycée hôtelier de l'orléanais d'Olivet

Mme BOUTON, Conseillère Principale d'Education du lycée Voltaire d'Orléans

Mme DION, Psy-En du CIO d'Orléans

M. TURKI, Professeur de français du lycée Jacques Monod de St Jean de Braye

Mme JOLLY, Professeure d'histoire-géographie du lycée Pothier

Mme SABATIER, Professeure de sciences physiques du lycée Voltaire

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme CHENNEVEAU, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00046

Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n3

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale
et technologique et de fin de première générale et technologique est la
suivante (**Sous-commission N°3**) :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme BARON, Proviseure du Lycée Benjamin
Franklin d'Orléans

Mme DEMARET, Proviseure-Adjointe du lycée Pothier d'Orléans

M. VERRIER, Proviseur-Adjoint du lycée François Villon de Beaugency

Mme MARTIN, Conseillère Principale d'Education du lycée de Bernard Palissy de
Gien

Mme MOREL, Directrice des CIO d'Orléans et de Montargis

Mme DEVAUX, Professeure de français du lycée Maurice Genevoix d'Ingré

M. GRIVEL, Professeur d'histoire-géographie du lycée Voltaire d'Orléans

Mme CREIGNOU, Professeure d'économie du lycée Pothier d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme VERIN, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00047

Arrêté membres sous-commission 2nd 1re n4

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale
et technologique et de fin de première générale et technologique est la
suivante (**Sous-commission N°4**) :

Représentant de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme ARTAUD, Proviseure-Adjointe du Lycée
Jean Zay d'Orléans

Mme SAWIKOWSKI, Proviseure du lycée Château Blanc de Châlette sur Loing

M. LEGUILLON, Proviseur-Adjoint du lycée Jacques Monod de St Jean de Braye

Mme GLENISSON, Conseillère Principale d'Education du lycée de Benjamin
Franklin d'Orléans

Mme PETE, Directrice du CIO de Pithiviers

Mme FONTAINE, Professeure de sciences physiques du lycée Jean Zay d'Orléans

Mme NOEL, Professeure d'histoire-géographie du lycée Benjamin Franklin
d'Orléans

M. MROZINSKI, Professeur de mathématiques du lycée Pothier d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GUYOT, Assistante sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00048

GIEN arrêté membres commissions d'appel
3ème

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du
bassin **Gien** est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. PETIT, Principal du collège Max Jacob de
St Jean de la Ruelle

Mme FROMENTIN, Principale-Adjointe du collège Gaston Coûté de Meung-sur-
Loire

M. POLIDORO, Principal du collège Etienne Dolet d'Orléans

Mme MARECHAL, Conseillère Principale d'Education du collège Jean Rostand
d'Orléans

Mme MOREL, Directrice des CIO d'Orléans et de Montargis

Mme ROLLAND, Professeure de français du collège Jacques de Tristan de Cléry
Saint André

Mme ROBERT, Professeure de mathématiques du collège Condorcet de Fleury-les-
Aubrais

Mme MARIONNEAU, Professeure de langue du collège Louis Pasteur de la
Chapelle-Saint-Mesmin

Représentant des parents d'élèves :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme GARCIA, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022
L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret
Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00049

MONTARGIS arrêté membres commissions
d'appel 3ème

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : la composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du
bassin **Montargis** est la suivante :

Représentant de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : M. LUCCIONI, Principal du collège Val de
Loire de St Denis en Val

Mme VARGUES, Principale du collège Maximilien de Sully de Sully sur Loire

Mme CHAZEAUD, Principale du collège Alfred de Musset de Patay

M. GIRAUDEAU, Conseiller Principal d'Education du collège Montesquieu
d'Orléans

Mme KERSULEC, Directrice du CIO de Gien

Mme BOURG DANJOUX, Professeure de langue du collège Val de Loire de Saint
Denis en Val

M. LE MENTEC, Professeur de mathématiques du collège Nelson Mandela de Saint
Ay

M. VINCELOT, Professeur d'histoire-géographie du collège Max Jacob de Saint
Jean de la Ruelle

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme BARIEN, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00050

ORLEANS BEAUGENCY arrêté membres
commissions d'appel 3ème

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la sous- commission d'appel de fin de troisième
du bassin **Orléans-Beaugency** est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme MARTEAU, Principale du collège Pablo
Picasso de Châlette sur Loing

M. FIX, Principal du collège Jean Rostand d'Orléans

M. OUDART, Principal du collège Pierre Mendès France de Chécy

Mme EL AZIZI, Conseillère Principale d'Education du collège Pierre Mendès-France
de Chécy

Mme PETE, Directrice du CIO de Pithiviers

M. GONNETAN, Professeur de français du collège Montabuzard d'Ingré

Mme KELADA, Professeure de langue du collège Jean Pelletier d'Orléans

Mme CLAVILIER, Professeure de mathématiques du collège Jean Dunois d'Orléans

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme RIETSCH, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00051

ORLEANS INGRE PITHIVIERS arrêté membres
commissions d'appel 3ème

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du
bassin **Orléans-Ingré-Pithiviers** est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme CHASSIGNEUX, Principale du collège
Alain Fournier d'Orléans

Mme VENARD, Principale du collège Léon Delagrangé de Neuville aux Bois

M. WALD, Principal du collège de la Forêt de Trainou

Mme COURTOY, Conseillère Principale d'Education du collège Charles Rivière
d'Olivet

Madame ALARY, Psy-En du CIO d'Orléans

Mme MASSAUDY, Professeure de français du collège Montesquieu d'Orléans

Mme DELACOU, Professeure de langue du collège Le Clos Ferbois de Jargeau

Mme PARIS, Professeure de mathématiques du collège Pierre de Coubertin de St
Jean-de-Braye

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme DOUCHET, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ

Inspection d'académie du Loiret

45-2022-06-01-00052

ORLEANS ST JEAN DE BRAYE arrêté membres
commissions d'appel 3ème

ARRETE

Le directeur académique des services
départementaux de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Loiret,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies
d'orientation

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la sous-commission d'appel de fin de troisième du
bassin **Orléans-Saint Jean de Braye** est la suivante :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Le Président : Mme MENEUX, IEN-IO représentante du Directeur académique des
Services de l'Education nationale du Loiret

Le Président de la sous-commission : Mme RENAUD, Principale du collège Simone
Veil de Pithiviers

Mme MARTINEZ, Principale du collège Les Clorisseaux de Poilly Lez Gien

M. BOUCHART, Principal du collège Charles Rivière d'Olivet

M. LALANDE, Conseiller Principal d'Education du Collège Pierre Mendès-France de
Chécy

Mme BOUVET, Psychologue de l'Education nationale

M. LECOEUR, Professeur de français du collège Charles Rivière d'Olivet

M. LANDRE, Professeur de mathématiques du collège Guillaume de Lorris à Lorris

M. BERGE, Professeur d'histoire-géographie du collège du Chinchon de Montargis

Représentants des parents d'élèves :

Membres titulaires et membres suppléants :

2 représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE

1 représentant de la fédération de parents d'élèves élu indépendant

ARTICLE 2 : la commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire.

Mme VERDONCK, Assistante Sociale

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 1er juin 2022.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022

L'inspecteur d'Académie - Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ